



**HAL**  
open science

# **Ecologie et économie : au coeur des ambiguïtés du débat sur la gestion durable des écosystèmes forestiers**

Jean Carles, T. Jaccaud

## ► **To cite this version:**

Jean Carles, T. Jaccaud. Ecologie et économie : au coeur des ambiguïtés du débat sur la gestion durable des écosystèmes forestiers. *Revue forestière française*, 1996, 48 (S), pp.219-230. <10.4267/2042/26797>. <hal-03444441>

**HAL Id: hal-03444441**

**<https://hal.science/hal-03444441v1>**

Submitted on 23 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

# ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE : AU CŒUR DES AMBIGUÏTÉS DU DÉBAT SUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

J. CARLES - T. JACCAUD

L'émergence du concept de développement durable et son application à la gestion forestière devraient permettre logiquement d'espérer un rapprochement des points de vue entre les écologistes et les forestiers compte tenu de la convergence généralement reconnue, en France métropolitaine, entre les objectifs de la protection de la nature et les pratiques de la gestion forestière. Cette convergence est intuitivement ressentie par l'opinion publique qui associe l'idée de forêt à celle de milieu naturel préservé.

Le débat d'idées nourri de ces derniers mois, qui se focalise largement sur les relations entre écologie et économie en matière forestière, montre que ce n'est pas le cas. Ceci ne doit pas surprendre, car ces deux concepts relèvent d'ordres de pensées différents, et la difficulté d'un véritable dialogue entre écologistes et forestiers résulte sans doute autant d'une méconnaissance des problèmes de l'interlocuteur et d'un manque de sensibilité à ses objectifs propres que d'une véritable opposition identifiée et bien circonscrite des points de vue.

Il nous a donc paru utile de tenter d'exprimer les valeurs de base des écologistes et des forestiers dans ces domaines, d'identifier les aspects fondamentaux de leurs divergences, et les conséquences à en tirer pour les problèmes concrets auxquels ils sont confrontés. L'importance des enjeux ainsi mis en évidence laisse espérer que cela contribuera à circonscrire les ambiguïtés, à ébaucher sur quelques points les bases de compromis possibles dans un intérêt commun, et sur les autres à mieux cerner les désaccords et leurs conséquences, afin d'éclairer les hommes politiques auxquels revient la décision dans un État de droit.

Le débat est rendu plus complexe par trois éléments.

## **Le débat international sur les forêts**

Depuis la fin des années 80 et particulièrement grâce à la dynamique enclenchée par la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio en 1992, la forêt est progressivement devenue un enjeu politique international fort. À côté des enceintes internationales forestières techniques sont apparus de nombreux autres lieux de discussion. La France peut appor-

ter au débat international son expérience séculaire en matière de gestion, mais elle peut également bénéficier d'apports notamment en termes de prise en compte de la biodiversité et des aspirations de la société civile dans la définition de la politique forestière. Toutefois, le débat international et le débat national avancent chacun à leur rythme, ce qui peut entraîner des risques de confusion, par exemple entre forêts tropicales et forêts tempérées ; il convient dans ce qui suit de circonscrire le débat aux forêts françaises métropolitaines si l'on veut privilégier le concret.

### **La diversité des discours**

L'étiquette "écologiste" peut couvrir des réalités très différentes depuis le scientifique jusqu'au politique, en passant par l'associatif ou le simple citoyen. Comme science, l'écologie étudie les relations des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Comme pensée politique, l'écologie est une lecture de l'histoire humaine fondée sur un certain nombre de valeurs qui déterminent des choix de société. L'écologie en tant que science ne peut déterminer un système de valeurs : l'écologie en tant que politique n'est pas une version adaptée de l'écologie scientifique. L'étiquette "écologiste" recouvre en général, au moins pour partie, des valeurs spécifiques pour la promotion desquelles l'écologie scientifique est un des outils.

Cette diversité se retrouve aussi dans le monde forestier. Les motivations des trois millions de propriétaires forestiers français sont ainsi très variées dans la pondération entre conservation de la nature, aspect récréatif et production de bois. Certains forestiers s'estiment injustement contestés dans leur rôle même au sein de la société et peuvent céder à une réaction de défense, compréhensible, mais qui ne contribue pas aux évolutions souhaitables.

Les points de vue exprimés ici n'engagent donc que nous.

### **Un public en majorité urbain, ce qui ne facilite pas son information**

Force est de reconnaître que pour nos concitoyens, désormais en majorité urbains, la gestion forestière est devenue un concept abstrait, alors que les ruraux en avaient une perception directe. Une telle évolution favorise une radicalisation préoccupante du débat entre écologie et économie : le besoin de nature semble en effet directement proportionnel au degré d'artificialisation du milieu de vie, ce que les sondages traduisent par une aspiration diffuse du public à la transformation de la forêt en réserve naturelle. Alors que le législateur a prévu des dispositions pour organiser le débat public sur les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national <sup>(1)</sup>, est-il présomptueux d'espérer un accord sur un code de bonne conduite entre partenaires de bonne foi qui permette d'apporter une information équilibrée et compréhensible sur les points de vue en présence, afin de permettre à chacun de se forger une opinion ?

## **LES VALEURS DE BASE**

*Thierry JACCAUD*

Comme le soulignait le thème du X<sup>e</sup> Congrès forestier mondial tenu à Paris en 1991, la forêt constitue un patrimoine exceptionnel de l'humanité. En effet, selon les estimations, entre 50 et 80 % de la biodiversité <sup>(2)</sup> des écosystèmes terrestres est contenue dans les forêts.

(1) Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, Titre I<sup>er</sup>.

(2) La biodiversité est définie comme « la vie sous toutes ses formes et dans toutes ses combinaisons. La diversité biologique englobe la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité biologique ». WWF, Programme des Nations-Unies pour l'Environnement et l'Union internationale pour la Conservation de la Nature, 1991.

Elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la biosphère et participent donc à ce titre à maintenir les conditions de la vie humaine sur terre.

Pour un certain nombre de pays et notamment européens, la forêt constitue un des derniers lieux de nature, défendus en tant que tels par les associations. Ces dernières n'ignorent pas bien entendu que la plupart des forêts européennes ont été fortement marquées par l'homme mais, de fait, des milliers de plantes, d'insectes, de batraciens, de reptiles, d'oiseaux ou de mammifères vivent en forêt et interdisent à ce titre toute comparaison de la forêt avec une culture de type champ de maïs.

On pourrait relever ici deux sensibilités différentes, qui peuvent coexister. La première est la capacité de s'émerveiller de ce que la nature a fait, et la seconde la capacité de s'émerveiller de ce que l'homme réalise en dirigeant les forces naturelles. La sensibilité naturaliste explique que les écologistes soient choqués de l'image présentant la forêt comme une usine... même si l'auteur de la métaphore a la bonne intention de montrer qu'il s'agit d'une usine propre qui assainit même l'atmosphère.

Par conséquent, la forêt ne se réduit ni à une surface, ni à un ensemble d'arbres et encore moins à un simple volume accompagné d'un taux d'accroissement et d'une répartition en classes d'âge. Or il semble aux associations que les professionnels de la filière forêt-bois tendent à concevoir la forêt sous cet angle-là, qu'ils qualifient d'angle de vue économique, au détriment d'un angle de vue plus global prenant en compte son aspect patrimonial ainsi que les autres biens et services fournis par la forêt à la société.

Revenons sur la notion de biodiversité. Au-delà de ses dimensions patrimoniale, éthique ou culturelle qui font d'elle une dimension importante de la société, la biodiversité peut être considérée comme le socle de tous les usages durables de la forêt, et notamment de la production de bois. En effet, il semble acquis que le fil conducteur de la prise en compte de l'écologie dans la gestion forestière consiste à maintenir l'écosystème forestier dans l'état de plus grande résilience possible, c'est-à-dire avec la plus grande aptitude possible à survivre aux altérations et perturbations de son fonctionnement. Cette résilience est pour une grande part liée à sa richesse spécifique, au mélange d'essences, à l'irrégularité des structures qui semblent ainsi apporter de bonnes garanties à la durabilité de l'écosystème forestier.

La biodiversité joue donc un grand rôle dans l'intérêt même du maintien de tous les usages de la forêt, dont la fonction de production de bois. L'économie ne vient que dans un second temps et doit s'adapter aux capacités du milieu.

La déclaration de Rio souligne à cet égard dans son article 1 que « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable* ». Il s'agit bien de l'approche commune aux principales associations de protection de la nature et de l'environnement, si l'on veut bien ne pas monter en épingle les exceptions inévitables et en aucun cas représentatives.

Le développement, dont on peut reprendre la définition donnée par le WWF, le programme des Nations-Unies pour l'Environnement et l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (1991) est le « *renforcement de la capacité de répondre aux besoins des populations humaines et d'améliorer leur qualité de vie* ». Le développement durable est défini par les mêmes auteurs comme étant « *une forme de développement visant à améliorer la qualité de vie de l'homme tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes essentiels à la vie* ».

L'idée-clef est donc l'épanouissement de la personne humaine dans et grâce à un environnement riche dont les capacités sont limitées. Cette notion de limite, capitale pour une approche écologiste du développement durable, n'était pas présente dans la définition qu'en donnait en 1987 le rapport aux Nations-Unies "Notre Avenir à Tous" de Mme Gro Harlem Brundtland.

Cependant, des textes ultérieurs comme la convention sur la biodiversité ont intégré de fait cette dimension. Ainsi, cette convention affirme dans son article premier la valeur **intrinsèque** de la bio-

diversité, ce qui sous-entend donc de limiter l'emprise de l'homme sur le monde afin de permettre la survie d'un certain nombre de milieux naturels et des espèces animales et végétales qu'ils contiennent, ce que la convention prévoit explicitement.

*Jean CARLES*

La plupart des forestiers vous rejoindront sur l'importance du patrimoine que représente la forêt pour l'humanité, compte tenu notamment de son apport à la biodiversité globale.

Sur ce dernier aspect, qui est effectivement essentiel, les forestiers ne prétendent pas assimiler la biodiversité à la seule diversité des essences forestières, ou à la seule diversité génétique, même si elles en constituent des éléments. Ils ne contestent pas une définition large telle que vous la donnez, encore que la question mérite d'être approfondie : le récent rapport de l'Académie des Sciences "*Biodiversité et environnement*" propose à cet égard des orientations tout à fait pertinentes <sup>(3)</sup>.

Ils savent aussi que la capacité d'une forêt de faire face à des perturbations, ou de s'adapter à une évolution des besoins de la société en biens et services, est fonction dans un grand nombre de cas de son niveau de biodiversité, sous réserve que l'on ne simplifie pas abusivement une réalité complexe.

Mais pour permettre un véritable choix lors de la fixation des orientations et des décisions de gestion d'une forêt, il ne s'agit pas de ciseler une définition globale, mais bien de mettre au point une série d'indicateurs, qui font actuellement défaut, permettant d'apprécier concrètement le niveau de biodiversité d'un écosystème forestier, non seulement en lui-même mais dans ses relations avec les écosystèmes voisins, et de mesurer son évolution. L'appui des écologistes est fondamental dans cette démarche.

N'est-il pas cependant réducteur de privilégier dans l'apport de la forêt à la protection des milieux naturels la biodiversité, peut-être à cause du caractère récent de la prise de conscience de son érosion dans l'ensemble des milieux ? La conservation des sols, des ressources en eau, de la qualité de l'air, la régulation des climats, la lutte contre l'effet de serre et l'économie de ressources fossiles ne méritent-elles pas aussi d'être davantage prises en considération, ce qui peut nécessiter des choix lorsque ces apports ne peuvent être optimisés simultanément ?

En revanche, le rappel de la déclaration de Rio, plaçant l'homme au centre des préoccupations du développement durable, constitue un solide point de convergence, qui conduit à préciser la position la plus fréquente des forestiers français au regard de l'économie.

L'histoire leur a montré que la forêt devient fragile et que son existence est mise en cause au gré du développement des sociétés si elle ne répond pas — ou ne répond plus ou insuffisamment par rapport à d'autres activités concurrentes pour l'espace — aux besoins des hommes en biens et en services. Ils ne peuvent donc s'abstraire des règles de l'économie et doivent s'attacher particulièrement aux productions marchandes — dont le bois est l'objet de la demande la plus pérenne — les seules à même de couvrir au moins le coût des interventions sylvicoles nécessitées par les prélèvements de l'homme <sup>(4)</sup>.

Mais l'économie forestière n'est pas réductible à l'économie d'une entreprise. Si les forestiers sont proches des physiocrates par l'importance donnée à la fonction de production, ce serait un contre-sens lourd de conséquences que de les considérer, dans nos sociétés développées, comme des

(3) Rapport n° 33, juin 1995, qui se réfère pour la richesse biologique d'un site à « l'abondance et la variété des êtres vivants qui l'habitent, l'intensité de leurs activités et la régularité de leur reproduction » et suggère comme objectifs : « connaître l'étendue et le rôle de la biodiversité, la protéger, la laisser évoluer tout en imposant la prudence dans l'utilisation des ressources ».

(4) Il est évident — et on comprend mal la polémique quelque peu caricaturale qui s'est développée sur ce point — qu'en l'absence de toute incidence, directe ou indirecte, de l'activité humaine sur la forêt, celle-ci peut se perpétuer d'elle-même comme elle le faisait avant l'apparition de l'homme sur terre, mais il s'agit d'une toute autre forêt que celle que nous connaissons.

adeptes d'un ultra-libéralisme et de la recherche d'une production maximale sans souci du long terme. Les conflits pour s'opposer à des prélèvements excessifs motivés par les besoins des salines, des verreries, des maîtres de forges, voire des populations rurales avoisinantes, ainsi que la querelle de la conversion en futaie, en sont l'illustration au cours des siècles passés.

Qu'il s'agisse de propriétaires privés, de collectivités ou de gestionnaires, leur rôle social ne se conçoit que dans le cadre d'une gestion patrimoniale (en bon père de famille) visant à transmettre à leurs successeurs un bien dont non seulement le potentiel est préservé et si possible amélioré, mais aussi dont la capacité d'adaptation est suffisante pour limiter les risques et suivre l'évolution des besoins de la société.

Pour autant, ils n'ont pas à rougir de l'importance qu'ils attachent à la rentabilité du patrimoine qu'ils gèrent ; elle reste toujours faible (ce qui explique peut-être qu'il y ait très peu de sociétés industrielles propriétaires de forêts en France) et nécessite des efforts constants de productivité pour fournir à l'industrie les bois qui lui sont nécessaires à un prix compétitif pour éviter la tentation de la délocalisation. Ce faisant, ils ne font qu'appliquer la loi <sup>(5)</sup>. On doit même aller plus loin et considérer, dans un but de cohérence pour assurer la pérennité de la forêt, que l'analyse économique doit s'étendre, au-delà de la fonction de production au sens strict à la fonction sociale et plus largement aux apports actuellement non marchands, services ou biens immatériels.

Reste néanmoins une source d'ambiguïté réelle entre écologistes et forestiers, celle de la définition de la forêt et des cas limites. Il est clair qu'elle ne saurait coïncider avec la production ligneuse. Mais en dehors du cas évident des taillis à courte rotation, qui doivent être considérés comme une production agricole, fixer une limite présenterait plus d'inconvénients que d'avantages au regard de la protection de la nature ; certains boisements constitués initialement dans une optique de production, peuvent, au gré des cycles biologiques, devenir de véritables écosystèmes forestiers contribuant à la biodiversité globale.

## QUELQUES AMBIGUÏTÉS FONDAMENTALES DANS LES RELATIONS ÉCONOMIE-ÉCOLOGIE

### Vérité des coûts et globalité de la gestion

T.J.

Le besoin de l'homme de satisfaire diverses demandes pour sa survie, sa vie ou son confort plus ou moins grand conduit à recourir à différents types de ressources pour remplir des fonctions précises : charpentes, menuiseries, fenêtres, meubles, papier... Ces différentes fonctions peuvent être remplies par un grand nombre de matériaux différents dont le bois fait partie.

De façon générale, le prix de chaque matériau doit refléter tous ses coûts pour permettre à une saine concurrence de s'exercer. Les coûts comprennent les coûts de production, les coûts sociaux, les coûts environnementaux. Tous les coûts externes actuellement non pris en compte doivent être intégrés afin d'arriver à la vérité des prix, processus que les économistes nomment internalisation des externalités. Une externalité est définie par un avantage ou un inconvénient pour un tiers, non monétarisé et non inclus dans un contrat entre deux parties.

Les externalités négatives écologiques en matière forestière comprennent de façon générale les différentes atteintes à l'écosystème forestier (diminution de la biodiversité, dégradations diverses...), les atteintes aux interactions entre écosystèmes (perturbation du cycle de l'eau par exemple), les

(5) Article L. 211-1 du Code forestier : « Tout propriétaire forestier exerce sur ses bois, forêts et terrains à boiser tous les droits résultant de la propriété dans les limites fixées par le présent code et par la loi, afin d'assurer l'équilibre biologique du pays et la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers. Il doit en réaliser le boisement, l'aménagement et l'entretien, en vue d'en assurer la rentabilité, conformément aux règles d'une saine gestion économique ».

atteintes aux interactions entre l'écosystème forestier et l'histoire et la culture humaines (paysages, arbres remarquables...). Existe-t-il des externalités positives en matière forestière ? On peut par exemple ranger dans cette catégorie la stabilisation des terrains de montagne lorsque une intervention du forestier est nécessaire, ou le stockage du CO<sub>2</sub> sous la forme de produits à base de bois. Il est cependant à noter que cet argument sur le CO<sub>2</sub>, si fréquemment repris, est de portée très limitée en ce qui concerne les forêts européennes ou les forêts françaises par exemple, qui ne contribuent que pour 3 % à la limitation de la croissance de l'effet de serre. De manière générale, le cycle de l'eau, la conservation des sols, la qualité de l'air, la régulation des climats ou le stockage du CO<sub>2</sub> ne dépendent pas de l'action du forestier et se sont perpétués bien avant son apparition. Il ne s'agit donc pas de manière générale d'externalités positives que la société devrait à ce titre indemniser.

J.C.

Voir dans la fonction de production essentiellement des externalités négatives repose sur l'hypothèse tout à fait gratuite qu'à la limite une forêt sans intervention humaine maximiserait l'ensemble de ses apports sur le plan écologique, mais aussi sur le plan culturel. Pourquoi minimiser *a priori* un aspect positif reconnu, celui de la fixation durable du carbone atmosphérique dans le bois matériau, alors que tous les moyens d'intervention possibles — et il y en a peu — doivent être mobilisés pour lutter contre l'augmentation de la teneur en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et qu'il faut tenir compte, malgré les incertitudes quantitatives, du stockage dans le sol et la biomasse forestière que l'on peut attendre d'une augmentation de la surface des forêts liée à leur fonction de production ?

De même, la référence à une situation idéale, où la vérité des prix serait assurée par une intégration des externalités, présente pour les forestiers, responsables d'un patrimoine et confrontés au concret, l'inconvénient majeur de ne pas correspondre à une réalité actuelle ou à terme prévisible ; son caractère théorique ne permet pas d'en tirer des enseignements pour agir.

Il semble au contraire nécessaire de partir de la réalité : la forêt gérée par l'homme assure une série de services non marchands (ou partiellement non marchands) qui constituent autant d'externalités positives d'une gestion à but prioritairement productif, et ne sont actuellement pas ou peu reconnues. Il faut donc tenter d'analyser leurs coûts et leurs évolutions si la fonction de production était abandonnée, afin que les choix soient clairs. La tâche n'est certes pas facile dans une forêt plurifonctionnelle et nécessite une opération d'imputation de coûts globaux, mais on peut se référer aussi au coût d'un service de substitution, et parfois à la diminution de la capacité de production qu'ils entraînent.

Pour chaque service ou bien immatériel apporté dans le cadre d'une gestion globale, de la régulation du régime et de la qualité des eaux jusqu'à la production non marchande de champignons, il faut s'efforcer de répondre aux questions suivantes :

- qui est le bénéficiaire ?
- quelle serait l'incidence de la disparition du service ?
- quel est son coût ?
- qui le supporte et qui devrait le supporter ?

Nous avons donc là une divergence fondamentale qu'il faudra s'efforcer de réduire.

### **L'étendue des réserves intégrales**

J.C.

Il n'y a pas *a priori* d'hostilité de principe des forestiers à l'instauration de réserves intégrales, utiles pour la conservation de certains écosystèmes et espèces rares qui constituent un des éléments de

la biodiversité ou pour une meilleure connaissance de l'évolution des écosystèmes et des cycles sylvigénétiques, encore que la connaissance scientifique ne puisse se limiter à l'observation et nécessite aussi des expérimentations.

Mais on voit actuellement apparaître des positions plus radicales tendant à la création de vastes réseaux de réserves excluant toute intervention humaine, présentées comme seules à même de préserver une biodiversité durable, avec des surfaces unitaires dépassant sensiblement celles nécessaires aux cycles sylvigénétiques pour prendre en compte les besoins de certaines populations animales, soit de l'ordre du millier d'hectares au minimum et encore sans s'engager compte tenu de l'insuffisance des connaissances qui ne permet que d'invoquer le principe de précaution. S'agit-il d'un premier jalon en vue de préparer les esprits à un abandon de toute gestion sur des surfaces de plus en plus grandes, en vue de retrouver la biodiversité supposée exister avant le développement des interventions humaines ?

Au-delà des problèmes pratiques posés par la création de telles réserves, déjà considérables en soi (appropriation publique, comment les isoler, espaces tampons, sécurité, coût et incidences sur l'économie locale...), il faut soigneusement évaluer les effets pervers possibles par la menace diffuse qu'elle fait peser sur la gestion durable qui, comme toute activité économique, a besoin d'un minimum de sécurité.

Aussi apparaît-il essentiel que les scientifiques fassent connaître les types d'écosystèmes qui leur paraissent nécessiter des réserves intégrales pour les deux à trois décennies à venir et en fournissent les justifications, afin que les autorités politiques se prononcent en toute clarté par une décision excluant toute remise en cause pour la période choisie.

T.J.

L'établissement de réserves intégrales en France est une nécessité peu discutable, dans la mesure où elles sont quasi absentes aujourd'hui. Craindre dans ces conditions une extension considérable des surfaces en réserves intégrales ne semble pas fondé. Que représentent même les quelques milliers d'hectares que vous évoquez, au regard des 15 millions d'hectares de forêts françaises ? Les associations rassemblées au sein de France Nature Environnement proposent quelques pour-cent de la surface forestière en réserve intégrale. Au-delà des chiffres, il paraît nécessaire de préciser la terminologie et les objectifs pour que la concertation entre toutes les parties intéressées puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Les associations emploient ainsi fréquemment l'expression "conservation de la nature" pour désigner l'ensemble de leurs activités, expression qui peut prêter à confusion. Cependant, tout comme l'ancien "conservateur" des eaux et forêts, l'écologiste utilisant le mot "conservation" ne pense pas "mise sous cloche". La deuxième résolution de la conférence ministérielle de Helsinki tenue en 1993 reprend et adopte la définition du terme "conservation" telle que définie dans la stratégie mondiale de la Conservation du WWF, du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publiée en 1980 : « *la gestion de l'emploi que l'homme fait de la biosphère de telle façon qu'elle puisse donner le plus grand bénéfice durable possible aux générations présentes tout en maintenant sa capacité à satisfaire les besoins et les aspirations des générations futures* ». Le terme conservation a fait également l'objet d'une définition plus précise par les mêmes auteurs (1991) comme « *les mesures de gestion garantissant que les organismes ou les écosystèmes sont utilisés de manière durable. Outre l'utilisation durable des ressources, la conservation comporte des activités de protection, d'entretien, de réhabilitation, de restauration et d'amélioration* ».

La création de réserves intégrales n'est donc qu'un des aspects de la conservation des forêts. Elle est motivée pour des raisons scientifiques, éthiques, ou culturelles. La meilleure prise en compte de

la nature dans la gestion forestière courante et l'établissement de réserves intégrales répondent bien à cette demande sociale. De façon générale, la pensée écologiste vise bien à replacer la nature au cœur du lien social.

### **L'utilisation du bois et le développement local**

*T.J.*

Le bois est une matière première renouvelable, ce qui est un incontestable atout. Pour autant, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur les matériaux non renouvelables : à partir du moment théorique où le prix de chaque matériau couvre tous ses coûts, le choix de l'un ou de l'autre est absolument indifférent en matière d'impact sur l'environnement. Il est bien entendu très complexe d'apprécier de façon comparative les vertus de chaque matériau. Aussi, une solution des plus satisfaisantes serait l'instauration de la taxe énergie CO<sub>2</sub> en projet depuis quelques années au niveau européen. Ainsi, la vérité des prix de chaque matériau serait directement visible sur ses coûts de production et épargnerait des controverses ne permettant pas de progresser vers des impacts moindres sur l'environnement.

Le matériau bois est par ailleurs recyclable, thermiquement valorisable. Cependant, il peut encore améliorer ses performances notamment au niveau de la transformation industrielle et des nombreux adjuvants, colles, vernis et autres produits de préservation qui lui sont appliqués. Enfin sa production ne doit pas porter atteinte aux grands équilibres écologiques. En effet, le matériau bois est certainement le plus grand utilisateur d'espace naturel de tous les matériaux, ce qui lui confère une grande responsabilité à cet égard.

La production et la transformation du bois se font principalement grâce aux emplois dans le tissu rural ce qui assigne un rôle certain à la filière-bois en termes d'aménagement du territoire. Cependant, cette contribution de la filière-bois au développement local semble en péril du fait de la concurrence internationale. En effet, comment lutter contre des productivités de 20 ou 30 m<sup>3</sup>/ha/an des nouvelles forêts de Nouvelle-Zélande, du Chili, ou d'Afrique du Sud... ? Comment lutter contre des salaires journaliers de quelques dollars seulement en Malaisie ou en Indonésie ? La théorie du libre échange prévoit la spécialisation des différents pays à l'échelle internationale selon leurs avantages comparatifs... et pourrait conduire à détruire la filière-bois française. Une des solutions pour éviter le pire, sans imaginer une éventuelle remise en cause de la théorie du libre échange, est l'établissement de la vérité des prix dans le domaine des transports et notamment des transports routiers actuellement grandement sous tarifés et coûtant très cher à l'État. Cela permettrait en outre de développer davantage une consommation locale pour une production locale.

Toutefois, les atouts du matériau bois ne doivent pas conduire à une croissance immodérée de sa consommation. Pour un niveau donné des besoins de l'humanité, il est clair qu'il faut favoriser au maximum la meilleure utilisation possible du bois de façon à réduire autant que possible le gaspillage de la matière première. L'amélioration des rendements matière, la promotion du recyclage, la réutilisation ou la valorisation énergétique sont à encourager.

*J.C.*

La nécessité d'un emploi économe des ressources naturelles, y compris de celles renouvelables, n'est en rien incompatible avec l'économie dans un cadre du développement durable. Pour le bois, la promotion du recyclage, notamment des fibres cellulosiques, et la meilleure utilisation des sous-produits, les améliorations technologiques pour réduire l'impact sur l'environnement de la transformation des bois, sont en soi des objectifs qui peuvent aisément réunir les écologistes et les forestiers, mais dénonçons ensemble l'argument simpliste qui présente l'emploi de papier recyclé comme évitant la destruction de forêts !

Par contre, se référer à une situation idéale, où un système complexe de taxes (comme celle envisagée sur le CO<sub>2</sub>) assurerait par le jeu des prix une parfaite neutralité vis-à-vis de l'environnement, paraît utopique à terme prévisible et conduit à différer l'examen des questions dont la solution est à notre portée.

Reste le problème de la position frileuse de certains écologistes vis-à-vis du bois : aux yeux des forestiers, ils paraissent systématiquement minorer ses avantages de matériau renouvelable par rapport à d'autres ressources dont le prix n'inclut pas le coût de renouvellement, économe en énergie dans sa production, sa transformation et sa mise en œuvre et plus largement en ressources fossiles, alors que la disponibilité existe. Il s'agit bien d'un choix fondamental entre une attitude de réserve, peut-être confortable sur le plan des principes, et une position plus réaliste et plus ouverte vis-à-vis du bois qui contribuerait à dissiper les méfiances des forestiers et permettrait aux écologistes d'avoir un poids réel dans les décisions concernant :

— les emplois du bois à favoriser tels que le bois d'œuvre dans la construction et le bois énergie ;

— les limites à ne pas dépasser lorsque le coût de mobilisation excède un niveau raisonnable, par exemple en montagne ;

— les recherches à mettre en œuvre (écobilans et analyse des cycles de vie), puis les mesures à adopter pour inciter aux productions ligneuses dont le bilan écologique global est le plus positif.

Plus largement, ils pourraient ainsi faire entendre leur voix dans le débat sur le rôle de la forêt dans le développement local et la promotion des emplois en milieu rural, qui repose d'abord sur le bois, mais s'étend aussi à d'autres fonctions, telles que l'accueil du public à proximité des concentrations urbaines et un cadre de vie propice au développement du tourisme de nature, voire à certaines évolutions vers des services marchands de fonctions actuellement non rémunérées.

### **Plurifonctionnalité ou spécialisation des espaces boisés ?**

*T.J.*

Une constante du discours des forestiers depuis des années consiste à dire que « *la fonction de production est le pilier de la forêt permettant les autres fonctions* ». Or la première préoccupation officielle sur la biodiversité en matière forestière ne date que de 1993, et encore ne s'agit-il que d'une circulaire.

Ainsi pour de nombreux écologistes, le discours sur la multifonctionnalité semble surtout cacher la prépondérance de la fonction de production — les orientations régionales de la politique forestière en matière de forêt privée se dénomment clairement "Orientations régionales de Production" — et la quasi-absence de la dimension de protection, d'autant que le vocabulaire forestier semble orienté quasi uniquement vers la production sans remise à jour. À titre d'exemple, on pourra citer la dénomination "séries de production" des forêts domaniales dont les règles de gestion intègrent néanmoins des aspects sociaux et environnementaux.

Sur le fond, un débat récurrent au sein du mouvement de protection de la nature porte sur la spécialisation ou non des espaces, sur un choix entre une faible partie consacrée à une production intensive et une plus grande partie consacrée à des espaces naturels. Le choix de la plurifonctionnalité, dans toutes ses dimensions, paraît le plus à même d'assurer l'avenir de la forêt française en évitant son évolution sur le modèle de l'agriculture intensive.

*J.C.*

La question est propice aux incompréhensions.

Comme vous le signalez, certains écologistes sont favorables à la multifonctionnalité mais considèrent qu'il s'agit plus d'un affichage que d'une réalité, en invoquant par exemple la distinction faite par

l'Office national des Forêts entre séries de production et séries de protection ; ils assimilent ainsi à tort à une exclusion les choix techniques — traduisant l'objectif retenu pour la pondération entre les fonctions — pour une série de parcelles et pour une période donnée, choix nécessaires car il est difficile de maximiser simultanément les différentes fonctions.

L'effort massif de reboisement effectué dans les années 50 et 60 grâce au Fonds forestier national, essentiellement dans un but de production et concentré sur les essences résineuses pour plus d'efficacité, a pu laisser planer un doute sur les intentions des forestiers. Mais il faut se placer dans le contexte de l'époque, tenir compte de l'ouverture de l'éventail des essences admises réalisée depuis, et surtout de l'augmentation progressive de la biodiversité au cours de l'évolution des peuplements — on constate que des éclaircies fortes dans les boisements de Douglas favorisent l'installation d'un sous-étage feuillu et une diversification de l'écosystème — et lors de leur renouvellement. Par ailleurs, il faut tenir compte des phénomènes d'échelle, le morcellement de la forêt française conduisant à une mosaïque de peuplements et à de multiples interfaces avec d'autres formes de l'occupation du sol, conduisant à une biodiversité globale qui dépasse l'addition de ses composants.

Pour l'avenir, des marges de progrès existent pour étendre le concept de plurifonctionnalité à l'ensemble de l'écosystème forestier, diversifier les essences et les itinéraires techniques grâce à une meilleure connaissance des stations. Mais, d'un autre côté, on ne peut nier les impératifs économiques qui imposent une réduction des coûts de la sylviculture et de l'exploitation des bois, et donc une certaine simplification.

Sur le fond, la plurifonctionnalité, qui consiste à rechercher simultanément dans une forêt donnée la satisfaction des différentes fonctions écologique, économique et sociale, dans des pondérations différentes suivant le lieu et susceptibles d'évoluer dans le temps, est un des points forts de la politique forestière française ; mais au-delà de la doctrine, il s'agit d'un choix d'ordre culturel des forestiers publics et privés. Il découle à la fois de la diversité des conditions stationnelles et de la composition de la forêt française, de son histoire qui a façonné les peuplements, des caractéristiques sociologiques et de la répartition de la propriété forestière, ainsi que de la conviction que l'adaptation à l'évolution des besoins de la société sera facilitée, réduisant ainsi les risques pour la pérennité de la forêt.

Les forestiers ne peuvent que souhaiter un soutien fort des écologistes sur le maintien de la plurifonctionnalité car l'enjeu est considérable. Le risque existe de voir certains industriels séduits par une conception de spécialisation des espaces qui les affranchirait de toute contrainte environnementale sur une partie du territoire en contrepartie d'une politique de protection forte sur le restant. Une alliance contre nature pourrait ainsi s'établir avec certains écologistes.

La spécialisation des espaces serait susceptible d'engager la forêt française dans une évolution difficilement réversible et de la conduire à une impasse.

## CONCLUSIONS

Cet essai de dialogue montre la réalité des incompréhensions et divergences qui subsistent dans la perception de la forêt entre écologistes et forestiers. Mais il révèle aussi le potentiel d'évolutions positives, si les deux parties acceptent de dépasser les querelles de principes pour s'attacher conjointement aux possibilités d'amélioration concrètes. Le risque réel d'évolution régressive pour la filière forêt-bois qui découlerait d'approches radicales, démotivait ses responsables, devrait logiquement conduire à cette attitude, le principe fédérateur étant constitué par le concept de développement durable.

Un premier point de convergence est à l'évidence constitué par la nécessité de poursuivre et d'amplifier les recherches sur les écosystèmes forestiers ; mais il faut aller plus loin.

Nous évoquerons quelques pistes.

Un accord pourrait être réalisé pour convenir que la "gestion normale" de la très grande majorité des forêts françaises, orientées vers la production de bois, doit comporter — comme c'est le cas aujourd'hui de toute activité économique — la prise en compte d'objectifs environnementaux à déterminer. Ceci implique d'un côté la reconnaissance de la place spécifique du matériau bois, de l'autre un souci de préservation, de restauration, voire d'amélioration de la biodiversité chaque fois qu'il peut être concilié avec la fonction productrice, ou s'y révéler favorable.

Les principes en sont déjà posés par la loi, ils pourraient être précisés dans leur expression, mais c'est localement, à travers les orientations régionales forestières et leurs prolongements dans les documents d'orientations propres aux forêts publiques d'une part, aux forêts privées d'autre part, que des modèles de sylviculture adaptés — s'inspirant de la circulaire ministérielle du 28 janvier 1993 pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière — peuvent être proposés. Il s'agit d'encourager une meilleure adaptation des peuplements aux stations au fur et à mesure que nos connaissances progressent dans ce domaine, et donc leur plus grande variété, sans aller jusqu'à une mosaïque trop fine et difficilement gérable, de favoriser les mélanges d'essences, la diversification des itinéraires techniques, l'absence de reboisement de certaines stations marginales...

Les dispositifs d'aides aux investissements forestiers peuvent être adaptés pour accompagner cette évolution, mais tant que le Fonds forestier national reste alimenté uniquement par un prélèvement sur la filière-bois et compte tenu de la faiblesse de ses ressources actuelles, il faut convenir que les marges de manœuvre restent très réduites. Il en va de même de la fiscalité forestière qui, pour l'essentiel, ne correspond pas à une incitation mais à une prise en compte normale des spécificités de la forêt ; toutefois l'exonération trentenaire d'impôt foncier pour le renouvellement des peuplements, limitée aux plantations et semis, mériterait d'être revue pour ne pas exclure les régénérations naturelles et les peuplements irréguliers.

Il s'agit donc d'une œuvre de longue haleine, pour laquelle l'instauration d'un climat de confiance entre forestiers et écologistes est essentielle.

Dans certaines situations, l'intérêt général peut conduire à des contraintes environnementales plus fortes, imposant soit de réduire la production, soit des interventions spécifiques, par exemple pour prolonger un stade temporaire d'évolution d'un écosystème rare.

La réponse pourrait être apportée dans un grand nombre de cas par une formule contractuelle avec indemnisation sur la base d'un cahier des charges définissant les engagements réciproques. Ceci implique de mettre en place des mesures sylvi-environnementales comparables aux mesures agri-environnementales existantes, dans un cadre européen afin d'assurer l'équité entre pays dont les caractéristiques sont très diverses en matière de capacités de production et de niveaux de biodiversité.

Dans d'autres cas, la réponse passe par des mesures de protections réglementaires : classement en réserve naturelle, site, forêt de protection... ce qui pose à la fois la question de l'indemnisation pour assurer l'égalité des citoyens devant la loi, et de la nécessaire cohérence à assurer avec la gestion forestière globale.

Une position commune forestiers-écologistes sur ces points, et notamment sur la nécessité d'intégrer les interventions environnementales, qu'elles soient volontaires, contractuelles ou imposées — sauf peut-être dans le cas limite des réserves intégrales sans zone tampon — dans l'aménagement forestier ou le plan simple de gestion serait un élément important de progrès.

Enfin, dans l'immédiat, le dossier de l'écocertification constituera un test important de la capacité de dialogue. La mise au point d'une formule crédible pour le consommateur, objective et évitant toute position dominante d'un des acteurs, privilégiant l'efficacité et tenant donc compte des spécificités de

**J. CARLES - T. JACCAUD**

la forêt française et plus largement européenne (réalité de la gestion patrimoniale pratiquée, très grands nombres d'unités de gestion, absence d'intégration entre l'amont et l'aval) et ne constituant pas un handicap économique pour le matériau bois — ce qui écarte la possibilité de descendre au niveau du massif ou de l'unité de gestion — constituerait un facteur très positif.

Il permettrait d'engager sur des bases solides le véritable travail de concertation, qui se situe notamment au niveau des orientations régionales forestières, au sein des commissions régionales de la forêt et des produits forestiers.

**J. CARLES**

Ingénieur général du GREF  
CONSEIL GÉNÉRAL DU GÉNIE RURAL,  
DES EAUX ET DES FORÊTS  
30, rue Las Cases  
F-75349 PARIS CEDEX 07

**T. JACCAUD**

Chargé de Mission  
WWF FRANCE  
World Wildlife Fund / Fonds mondial pour la Nature  
151, boulevard de la Reine  
F-78000 VERSAILLES